



Publié le : 06/07/2010
Transmis en préfecture le : 06/07/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Bureau de la Communauté

Réunion du BUREAU du 25/06/2010

Nombre de membres en exercice : 56
Date de la convocation à la réunion : 18 juin 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY

Présents : (40) M. AISSI, Mme AUBRY, M. BAERT, M. BERNARD, M. BEZIRARD, M. BOCQUET, M. CACHEUX, M. CASTELAIN, M. CAUDRON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. ELEGEEST, M. FREMAUX, M. GADAUT, M. GERARD, M. GRIMONPREZ, M. HENNO, M. IFRI, M. JANSSENS, M. LEDOUX, M. LEGRAND, M. MUTEZ, M. OLSZEWSKI, M. PACAUX, M. QUIQUET, M. RABARY, M. RENARD, M. SCHARLY, M. SEGARD, M. VANBELLE, M. VANDIERENDONCK, M. VERCAMER, M. VIGNOBLE, M. WATTEBLED, Mme WILLOQUEAUX,

Excusés : (16) M. CAMBIEN, M. CODRON, Mme CULLEN, M. DAUBRESSE, M. DE SAINTIGNON, M. DELABY, M. DURAND Eric, M. DURAND Yves, M. HAESBROECK, M. LEBAS, M. LEPRETRE, M. LOOSVELT, M. PARGNEAUX, M. PASTOUR, M. RONDELAERE, M. TIR.

Délibération prise en application de l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération n° 08 C 0133 du Conseil de Communauté du 25 avril 2008 modifiée par les délibérations n°09 C 0009 du 13 février 2009 et 10 C 0021 du 5 février 2010.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - -

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Euratechnologies - Réhabilitation des anciennes usines Le Blan Lafont - Réalisation d'un parking aérien privé en silo de 450 places - Mise à jour de l'ensemble des marchés à passer, procédures envisagées et montants prévisionnels des marchés

Publié le : 06/07/2010 et Transmis en préfecture le : 06/07/2010

Séance du 25/06/2010

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - -

LOMME (COMMUNE ASSOCIEE A LILLE) - Euratechnologies - Réhabilitation des anciennes usines Le Blan Lafont - Réalisation d'un parking aérien privé en silo de 450 places - Mise à jour de l'ensemble des marchés à passer, procédures envisagées et montants prévisionnels des marchés

Rapport de Mme la Présidente au Bureau de la Communauté : **ADOPTE A L' UNANIMITE**
Ont signé tous les membres présents

Par délibération n° 08 B 0466 du bureau du 25 septembre 2008, vous avez autorisé la réalisation d'un parking aérien en silo de 450 places sur Euratechnologies.

Par cette même délibération, a été adopté le principe de réaliser cet ouvrage par le biais d'un mandat de travaux, dont le titulaire est, suite à une consultation d'appel d'offres, la SAEM SORELI.

L'enveloppe allouée au projet est de 5 695 000 EUR HT (valeur septembre 2008) dont 197 566,95 EUR HT de rémunération du mandataire.

Par délibération n° 10 C 0138 du 2 avril 2010, le Conseil de communauté a notamment autorisé la mise à jour de l'enveloppe financière prévisionnelle et le lancement des marchés estimés sur cette base.

La présente délibération consiste à acter une nouvelle mise à jour de cette enveloppe, ci-annexée, dont le montant global reste inchangé.

La ventilation proposée acte de la prévision par le mandataire de passer des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du parking par l'aide à la production du programme pour le concours de maîtrise d'œuvre ainsi qu'une assistance en matière de développement durable dans le cadre de l'analyse des offres. Les postes modifiés par rapport à l'enveloppe antérieure sont mis en exergue dans le tableau annexé à la présente délibération.

Par conséquent, il vous est proposé, la Commission Economie consultée, de :

- 1) adopter les dispositions qui précèdent ;
- 2) autoriser le mandataire à lancer les consultations dans les conditions décrites en annexe et à signer les marchés correspondants ;
- 3) autoriser au cas où les appels d'offres seraient déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres, soit le lancement de nouveaux appels d'offres, soit la passation de marchés négociés, conformément aux dispositions des articles 35-I-1° ou 35-II-3° du Code des Marchés Publics ;
- 4) imputer les dépenses sur l'opération DEC0900012, nature D238, fonction D90 dans la limite des crédits inscrits à nos documents budgétaires.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
 Pour la Présidente
 Le 1^{er} Vice-Président délégué


 Henri SEGARD

